



**FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**

**TCHAD : PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DES  
RESSOURCES NATURELLES EN ZONE SOUDANIENNE  
(PGRN)**

**RAPPORT D'EVALUATION DU PROJET D'OCTROI D'UN PRET  
SUPPLEMENTAIRE**

Décembre 2010

<b>Equipe d'Evaluation</b>	M. V. GUINEO	Expert en Dév. Rural	TDFO	Poste : 6606
	M. A. DAGAMAISSA	Expert Forestier	OSAN.4	Poste : 2495
	M. L. GBELI	Agroéconomiste	OSAN.4	Poste : 3646
	M. Ken B. JOHM	Chef de Division	OSAN.4	Poste : 2468
	M. A. ABOU-SAABA	Directeur	OSAN	Poste : 2037
	M. J.M. GHARBI	Directeur Régional	ORCE	Poste : 2251
<b>Révision par les pairs</b>	Mme A. SOW	Expert en Infrast. Rle	OSAN.3	Poste : 3888
	M. J.L. MOUBAMBA	Agroéconomiste	GAFO	Poste : 6606
	M. S.B. TOUNKARA	CPO	CMFO	Poste : 6822
	M. B. KADIATA	Expert Agronome	CDFO	Poste : 6339
	M. S. KITANE	Expert en Dév. Rural	SNFO	Poste : -----
	M. M. TARHOUNI	Expert GR	OSAN.2	Poste : 2235

## TABLE DES MATIERES

Table des matières, Equivalence monétaire, année fiscale, poids et mesures, sigles et abréviations, fiche de projet, matrice du projet et résumé analytique _____		i-vii
<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION</b> _____	<b>1</b>
<b>II.</b>	<b>PROJET INITIAL</b> _____	<b>1</b>
<b>III.</b>	<b>PROJET REEVALUE</b> _____	<b>6</b>
<b>3.1</b>	<b>Justification du prêt supplémentaire</b> _____	<b>6</b>
<b>3.2</b>	<b>Objectifs et description</b> _____	<b>6</b>
<b>3.3</b>	<b>Coût supplémentaire du projet et dispositifs de financement</b> _____	<b>7</b>
<b>3.4</b>	<b>Dispositions d'exécution</b> _____	<b>8</b>
<b>IV.</b>	<b>FAISABILITE DU PROJET</b> _____	<b>8</b>
<b>4.1</b>	<b>Performance économique et financière</b> _____	<b>8</b>
<b>4.2</b>	<b>Impact environnemental et social</b> _____	<b>9</b>
<b>4.3</b>	<b>Viabilité du projet</b> _____	<b>10</b>
<b>4.4</b>	<b>Principaux risques et mesures d'atténuation</b> _____	<b>11</b>
<b>V.</b>	<b>JUSTIFICATION PAR RAPPORT A LA POLITIQUE EN MATIERE DE PRETS SUPPLEMENTAIRES</b> _____	<b>11</b>
<b>5.1</b>	<b>Justification au regard des conditions générales</b> _____	<b>11</b>
<b>5.2</b>	<b>Justification au regard des conditions spécifiques</b> _____	<b>11</b>
<b>VI.</b>	<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b> _____	<b>12</b>
<b>6.1</b>	<b>Conclusions</b> _____	<b>12</b>
<b>6.2</b>	<b>Recommandations et conditions d'approbation du prêt supplémentaire</b> _____	<b>12</b>

**Equivalence monétaire**  
(novembre 2010)

<b>Unité monétaire</b>	=	<b>FCFA</b>
<b>1 UC</b>	=	<b>744,049 FCFA</b>

**Année fiscale**

1<sup>er</sup> Janvier – 31 décembre

**Poids et mesures**

1 ha	=	10.000 m <sup>2</sup>
1 ha	=	2,47 acres
1 tonne (t)	=	1.000 kg
1 kilogramme (kg)	=	1.000 grammes

**Sigles et abréviations**

BADEA	:	Banque arabe pour le développement économique pour l'Afrique
BID	:	Banque Islamique de développement
CCGRN	:	Comité cantonal de gestion des ressources naturelles
CEP	:	Cellule d'exécution de projet
COOPEC	:	Coopérative d'épargne et crédit
CVGRN	:	Comité villageois de gestion des ressources naturelles
DAO	:	Dossier d'appel d'offres
DSP	:	Document stratégie – pays
FAD	:	Fonds africain de développement
ITRAD	:	Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement
ONDR	:	Office national de développement rural
PGRN	:	Projet de gestion et valorisation des ressources naturelles

## Fiche de Projet

### Fiche du client

EMPRUNTEUR	:	République du Tchad
ORGANE D'EXECUTION	:	Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation

### Plan de financement du Projet à l'origine

Sources	Montant	Instrument
FAD	4,27 millions d'UC	Prêt FAD
FAD	2,00 millions d'UC	Don FAD
BADEA	7,94 millions d'UC	Prêt BADEA
BID	8,80 millions d'UC	Prêt BID
GOVERNEMENT	2,05 millions d'UC	Fonds de contrepartie
BENEFICIAIRES	0,60 million d'UC	Participation des bénéficiaires
<b>COUT TOTAL</b>	<b>25,66 millions d'UC</b>	

### Importantes informations financières de la BAD

Montant du prêt supplémentaire	9,57 millions d'UC (7,120 milliards de FCFA)
TRE	18,8%

### Durées – principales étapes (attendues)

Approbation du rapport d'évaluation	:	décembre 2010
Approbation du financement supplémentaire	:	décembre 2010
Date limite du dernier décaissement du projet	:	30 décembre 2012
Date de clôture du projet	:	30 décembre 2013

## REPUBLICQUE DU TCHAD

# PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES EN ZONE SOUDANIENNE (PGRN)

## Matrice du Projet (Axée sur les Résultats)

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE / BENEFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	DELAI D'EXECUTION DES OBJECTIFS CIBLES	HYPOTHESES / RISQUES
<b>I. FINALITE DU PROJET</b>	<b>IMPACTS</b>	<b>LONG TERME : au-delà de 2015</b>			
Contribuer à la sécurité alimentaire	Réduction	Populations rurales, groupements, associations, opérateurs économiques  La population rurale au Tchad est estimée à 78% de la population totale, soit 8,5 millions d'habitants. (recensement de 2009)	Lutte contre la dégradation des ressources naturelles Sécurité alimentaire Réduction de la pauvreté  Sources Rapports des statistiques agricoles	Ratio de reboisement Ratio des ouvrages anti érosives	<b>Hypothèse :</b> Le reboisement communautaire est effectif  <b>Risque :</b> Manque d'organisation des comités villageois et cantonaux  <b>Atténuation :</b>
<b>II. OBJECTIF</b>	<b>EFFETS</b>	<b>RESULTATS A MOYEN TERME: 2010 – 2015</b>			
La productivité des ressources naturelles augmentées sur une base durable	Les superficies aménagées et /ou protégées (périmètres irrigués, parcs à bois, DRS-CES, mis en défens, étangs piscicoles, maraîchage) ont augmenté de 10%  Les rendements des exploitations agricoles sont améliorés de 20% en moyenne en culture pluviale et de 30% en culture irriguée	Populations rurales, exploitants agricoles, femmes, jeunes, groupements, associations, opérateurs économiques ruraux  La population rurale au Tchad est estimée à 78% de la population totale, soit 8,5 millions d'habitants. (recensement de 2009)	Superficies aménagées,  Augmentation des rendements des cultures	2 350 ha aménagés en 2012  5 tonnes/ha en 2012 7 tonnes /ha en 2014	<b>Hypothèses :</b> Conditions climatiques./ Travaux d'aménagements réalisés dans les délais / Prêt supplémentaire accordé  <b>Risques :</b> Retard des travaux d'aménagement / Prêt supplémentaire non obtenu  <b>Atténuation :</b>
<b>III. ACTIVITES</b>	<b>PRODUITS / EXTRANTS</b>	<b>COURT TERME : à partir de 2011</b>			
<b>3.1 RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES-- Coût Total de l'Activité: XX,XX Millions d' UC</b>					
Mise en place des comités villageois et cantonaux	Les comités villageois et cantonaux sont installés	La population de la zone du projet.	100 comités cantonaux et 1000 comités villageois sont mis en place	100 comités cantonaux et 1000 comités villageois sont installés en 2011	<b>Hypothèse</b> le contrat PGRN/ONDR et la convention ITRAD /PGRN sont approuvés et mis en œuvre  <b>Risques :</b> Retard dans le paiement des prestataires
Organisation des comités villageois et cantonaux de gestion des ressources naturelles	Les Comités sont constitués et organisés		200 ateliers cantonaux et villageois de gestion des ressources naturelles	200 ateliers sont tenus en 2011	
Formation des responsables	Les responsables des organisations sont formés et gèrent leurs	Les responsables des organisations		1800 en 2011	

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE / BENEFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	DELAI D'EXECUTION DES OBJECTIFS CIBLES	HYPOTHESES / RISQUES
des organisations professionnelles dont 20% des femmes.	organisations professionnelles	professionnelles de la zone d'intervention du projet.	Nombre de responsables dont 20% sont des femmes formés	1800 en 2012	<b>Atténuation :</b> Le projet conçu sur la base de la sensibilisation et la consultation systématique pour son appropriation progressive par l'ensemble des parties prenantes.
Elaboration des plans cantonaux et villageois de gestion des ressources naturelles.	Des plans de gestion des ressources naturelles sont élaborés et appliqués et les ressources naturelles sont préservées.	Les populations rurales de la zone d'intervention du projet.	100 plans cantonaux et 1000 plans de gestion des ressources naturelles sont élaborés	50 plans cantonaux en 2011 et 50 plans en 2012 500 plans villageois en 2011 et 500 plans en 2012.	
Recrutement d'une assistance technique	La cellule d'exécution du projet est appuyée pour l'exécution du projet	La cellule d'exécution du projet.	Nombre d'experts recrutés	4 experts sont recrutés en 2008	
Formation des paysans semenciers	Les paysans semenciers sont formés et produisent des semences de qualité.	Les paysans semenciers	Sources : Rapports d'activités de l'AT	90 en 2011	
Formation des artisans en maintenance des matériels agricoles	Les artisans sont formés et aptes pour la maintenance des matériels agricoles dans la zone d'intervention du projet.	Les artisans réparateurs des matériels agricoles.	Nombre de paysans semenciers formés	90 en 2011	
Formation des producteurs aux techniques de gestion des ressources naturelles.	Les producteurs utilisent les techniques de gestion des ressources naturelles d'une façon efficace.	Les producteurs de la zone d'intervention du projet.	Nombre d'artisans formés	75 en 2011 75 en 2012	
Voyages d'études / échanges d'expérience pour les producteurs	Les producteurs ont bénéficié des expériences d'autres producteurs hors de leur zone	Les producteurs de la zone d'intervention du projet.	Sources Rapports de formation, Rapports d'activités	Nombre des producteurs formés.	
	Les agents de développement de la zone d'intervention du projet sont formés et maîtrisent les techniques d'animation et de sensibilisation sur la préservation de ressources naturelles.	Les producteurs de la zone d'intervention du projet.	Nombre des producteurs formés.	2250 en 2011 2250 en 2012	
		Les techniciens agricoles et de l'environnement des	Nombre de voyages organisés, nombre des personnes ayant effectué	12 agents dont 5 femmes formés en 2011	
			Nombre d'agents formés dont le nombre de femmes formées		
			Sources Rapports de formation, Rapports trimestriels de PGRN		

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE / BENEFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	DELAI D'EXECUTION DES OBJECTIFS CIBLES	HYPOTHESES / RISQUES
Formation des agents de développement de courte durés.		Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement			
<b>3.2 AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE DES RESSOURCES NATURELLES -- Coût Total de l'Activité: XX,XX Millions d' UC</b>					
Aménagement hydro-agricoles	Les périmètres rizicoles sont aménagés et sont exploités d'une manière efficace	Les riziculteurs de la zone du projet, la population de la zone soudanienne	Superficies aménagées.	2 350 ha aménagés en 2011	<b>Hypothèse :</b> Travaux d'aménagement achevés dans les délais / Système d'encadrement des producteurs effectif / Disponibilité de semences améliorées  <b>Risques :</b> Retard dans le bouclage de financement  <b>Atténuation :</b>
Recherche et études en milieu paysan	Les variétés performantes ont été identifiées et les paysans disposent des semences de qualité	Les producteurs de la zone d'intervention du projet	Sources : Rapports de campagne agricole  Nombre de tests et d'études réalisées, nombre de thèmes vulgarisés	6200 tests en 2011 et 2012 sur 37 thèmes et 12 études relatives à la gestion des ressources naturelles.	
Production de semences de base et de pré-base	Les plants d'arbres sont disponibles pour les producteurs dans la zone d'intervention du Projet.	Les producteurs de la zone d'intervention du projet.	Quantité de semences produites,	50 tonnes en 2010 150 tonnes en 2011 100 tonnes en 2012	
Production de plants d'arbres forestiers et fruitiers	Les rendements des cultures pluviales et irrigués sont augmentés.		Quantités de semences produites	5000 plants en 2011 10000 plants en 2012	
Production de semences améliorées	Le reboisement communautaire réalisé, des forêts mises en défens, des pare – feux réalisés.	Les producteurs de la zone d'intervention du projet	Nombre des plants produits	500 tonnes en 2010 2500 tonnes en 2011 2000 tonnes en 2012	
Reboisement communautaires, mise en défens et pare-feux	Les terres dégradées sont récupérées et les sols ont retrouvé leur fertilité.	Les producteurs de la zone d'intervention du projet.	Quantités de semences produites  Nombre d'ha de reboisement réalisés, Nombre d'ha mis en défens, longueur de pare feux réalisée Source: Rapports PGRN.	20% pour les cultures pluviales en 2011, 30 % pour les cultures irriguées en 2012.  500 hectares reboisés en 2011 ; 2000 ha mis en défens en 2012 200 km de pare feux réalisés en 2012	
Restauration des terres et conservation des eaux et des sols	Les talus de digues sont protégés contre l'érosion.	La population rurale de la zone du projet.	Nombre d'ha récupérés Nombre d'ha fertilisé	100 pépinières cantonales en 2012 1000 pépinières villageoises en 2012	
	Les aménagements rizicoles de casiers A sont réalisés et la		Longueur des talus protégés.	1000 ha protégés en 2012 et 33 km de talus	
			Longueur de la digue construite et superficie aménagée	73 km de digues construites en 2012	

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE / BENEFICIAIRES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	DELAI D'EXECUTION DES OBJECTIFS CIBLES	HYPOTHESES / RISQUES
Construction de la digue de Bongor et aménagements hydro-agricoles	<p>population riveraine sont protégés contre les crues du fleuve Logone.</p> <p>Les études techniques sont réalisées et les dossiers d'appel d'offres sont préparés.</p>	<p>La population de la zone du projet</p> <p>La population riveraine du fleuve Logone de Bongor à Katoa.</p> <p>La population rurale dans la zone d'intervention du Projet</p>	<p>Nombre d'études réalisées et dossiers d'appel d'offres préparés</p>	<p>3.350 ha aménagés en fin 2012</p> <p>Les études des casiers rizicoles sont réalisés, les études d'exécution de la digue est réalisé, les dossiers d'appel d'offres sont préparés</p>	
<b>3.3GESTION DU PROJET -- Coût Total de l'Activité: XX,XX Million UC</b>					
<p>Reconduction des moyens humains de PGRN ;</p> <p>Suivre les prestations des partenaires sur le terrain ;</p> <p>Signatures des conventions et contrats avec les prestataires ;</p> <p>Tenir la comptabilité du projet dans les normes.</p>	<p>La gestion du projet est assurée d'une manière efficace.</p>	<p>Populations rurales, exploitants des périmètres irrigués</p>	<p>Conventions et contrats Rapport d'activités de PGRN, Réunions de suivi rapproché Audit des comptes</p> <p>Sources Rapports d'activités, Rapports d'audit Rapports de mission de supervision ; Les contrats et conventions signés</p>	<p>Equipe de PGRN est toujours en place, Assistance technique est en place 2011 Contrôle des travaux sur le prêt supplémentaire</p> <p>Chaque année Le comité de pilotage se réunit au moins 1 fois, Le rapport d'audit transmis au plus tard le 30 juin.</p>	<p><b>Hypothèses :</b> Toute l'équipe du PGRN est maintenue et que la contrepartie est régulièrement versée pour assurer son bon fonctionnement</p> <p><b>Risques :</b> Respect du calendrier / Nombre des dossiers approuvés par la Banque / Taux de décaissement</p> <p><b>Atténuation :</b></p>
<p><b>COUT TOTAL PRÊT SUPPL:</b> 9.57 Millions d'UC</p>	<p><b>DE FINANCEMENT (Millions UC)</b> Prêt FAD : 9.57 Millions d'UC</p>		<p><b>SOURCES D'INFORMATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Rapports de Suivi-Evaluation</li> <li>▣ Rapports périodiques d'état d'avancement du projet</li> <li>▣ Rapport de revue à mi-parcours</li> <li>▣ Rapport d'achèvement</li> </ul>		

## RESUME ANALYTIQUE

1. Le Projet de Gestion et de valorisation des ressources naturelles en zone soudanienne a débuté ses activités en 2006 et vise principalement à augmenter la productivité des ressources naturelles en zone soudanienne sur une base durable. Il constitue une réponse concrète au problème de l'insécurité alimentaire auquel le pays est très souvent confronté. L'agriculture tchadienne est essentiellement dépendante des aléas climatiques et cela a pour conséquence une faible production agricole. En l'absence d'une gestion durable des terres agricoles, la zone du projet connaît une dégradation accrue des sols. Les activités de plantations d'arbres, les actions de défense et restauration des sols et celles de conservation des eaux et des sols permettront de récupérer des sols dégradés et d'assurer leur fertilité.

2. Le PGRN a été approuvé par le Conseil en avril 2005 et a bénéficié d'un financement de plusieurs bailleurs de fonds. Il s'agit d'un prêt FAD d'un montant 4,27 millions d'UC, d'un don FAD pour un montant de 2,0 millions d'UC, d'un prêt de la Banque arabe pour le développement de l'Afrique (BADEA) d'un montant de 7,94 millions d'UC, d'un prêt de la Banque Islamique de Développement (BID) d'un montant de 8,8 millions d'UC et du Gouvernement du Tchad et des bénéficiaires pour un montant de 2,65 millions d'UC. Le coût total du projet est de 25,66 millions dont 58,8% sont consacrés aux travaux d'aménagements hydro agricoles (3.350 ha), de construction de la digue (73 km), de construction d'une piste reliant les zones de production aux centres de consommation et des infrastructures communautaires. L'avis d'appel d'offres pour la construction des petits périmètres villageois et de la digue a été lancé en 2009, mais le montant alloué à ces travaux s'est avéré insuffisant, suite à la réactualisation des études techniques et des coûts. C'est pourquoi le Gouvernement tchadien a fait une requête à la BAD pour un prêt supplémentaire de 9,57 millions d'UC sur les ressources du FAD XI.

3. Le financement supplémentaire envisagé correspond au pilier II dans le DSP de 2010-2014 du Tchad relatif au développement des infrastructures de base pour créer les conditions d'une croissance soutenue et diversifiée de l'économie. Il s'aligne également sur certaines activités prévues telles que la maîtrise de l'eau pour la production agricole. Le prêt supplémentaire permettra de faire face au gap de financement constaté en vue de construire la totalité de la digue et de réaliser les 8 petits périmètres villageois prévus (500 ha). Le Gouvernement participe au financement du gap à hauteur de 3,31 millions d'UC.

4. La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition de prêt supplémentaire d'un montant de 9,57 millions d'UC au Gouvernement de la République Tchad pour permettre au projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles en zone soudanienne (PGRN) d'atteindre ses objectifs initiaux, selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

**TCHAD**  
**PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES**  
**NATURELLES EN ZONE SOUDANIENNE (PGRN).**

La Direction soumet le présent rapport et recommandations concernant une proposition pour l'octroi d'un prêt supplémentaire d'un montant de 9,57 millions d'UC à la République du Tchad pour le financement du projet de Gestion et de valorisation des ressources naturelles en zone soudanienne (PGRN).

## **I. INTRODUCTION**

1.1 Le projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles en zone soudanienne (PGRN) vise principalement la sécurité alimentaire. L'objectif spécifique du projet est d'augmenter la productivité des ressources naturelles en zone soudanienne sur une base durable. Après quatre (4) années de mise en œuvre du projet, le PGRN a commencé à réaliser les infrastructures hydro-agricoles, à savoir la réhabilitation de 3.350 ha de bas-fonds dans les périmètres de Bongor (1.000 ha), Satégui-Déressia (1.850 ha) et de petits périmètres villageois sur l'axe Djoumane-Lai (500 ha). Après l'actualisation des études techniques et la réalisation des APD pour les travaux de la digue du casier rizicole et de protection des villages riverains du fleuve Logone, d'une longueur de 57 km, il est ressorti un gap de financement de 9,58 milliards de FCFA entre les ressources disponibles à partir du financement de la BADEA et les nouveaux coûts.

1.2 La réalisation de la digue de Bongor est très importante pour l'atteinte des objectifs du PGRN. Sans elle, la réhabilitation des 1.000 ha du périmètre de Bongor ne pourrait pas se faire et la population riveraine du Logone risque d'abandonner leurs villages à cause des dégâts causés chaque année par les crues. L'appel d'offres pour les casiers M1 et M2 du périmètre de Satégui-Déressia a été lancé et la BADEA a approuvé l'attribution d'un marché pour 1.700 ha. Les travaux sont en début d'exécution. Les ressources disponibles pour la réhabilitation de la digue et l'aménagement des casiers de Bongor et des petits périmètres villageois ne suffisent pas pour le financement de l'ensemble des travaux. C'est dans ce contexte, que le Gouvernement du Tchad a introduit en fin octobre 2010 auprès de la Banque, une requête pour le financement supplémentaire de 9,57 millions d'UC, correspondant au reliquat de l'allocation du FAD XI pour le pays. Le financement supplémentaire envisagé adresse directement le second pilier du DSP 2010-2014 du Tchad relatif au renforcement des infrastructures rurales en contribuant à la maîtrise de l'eau pour la production agricole.

## **II. PROJET INITIAL**

### **2.1 Description et données de base**

2.1.1 Le PGRN, d'une durée prévisionnelle de six (6) ans s'articule autour de trois (3) composantes principales : (i) composante A : renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) composante B : amélioration de la productivité des ressources naturelle ; et (iii) composante C : Gestion du projet.

2.1.2 Le tableau qui suit, précise les principales données de base du projet.

**Tableau 1 : Informations générales**

<p>Objectifs et composantes :</p> <p>Le projet vise à contribuer à la sécurité alimentaire. L'objectif spécifique du projet est d'augmenter la productivité des ressources naturelles en zone soudanienne. Le projet s'articule autour de 3 composantes : renforcement des capacités institutionnelles, amélioration de la productivité des ressources naturelles et gestion du projet.</p>	Prêt N°	2100150009645
	Don N°	2100155004669
	Date d'approbation	24/04/2005
	Date de signature	19/05/2005
	Date de mise en vigueur du prêt	12/02/2006
	Date de mise en vigueur du don	19/05/2005
	Date du 1 <sup>er</sup> décaissement	04/09/2006
	Date de clôture initiale	30/12/2012
	Coût total du Projet	25,66 millions d'UC
	Montant de prêt FAD	4,27 millions d'UC
	Montant de don FAD	2,00 millions d'UC
	Montant de prêt BADEA	7,94 millions d'UC
	Montant de prêt BID	8,80 millions d'UC
	Gouvernement + bénéficiaires	2,65 millions d'UC
	Taux de décaissement	
	Prêt FAD	16,95%
	Don FAD	56,77%
Prêt BADEA	3,19%	
Prêt BID	13,04%	
Gouvernement et Bénéficiaires	13,51%	

**Tableau 2 : Résumé du montage du projet**

N°	COMPOSANTES	COUT (Millions d'UC)	DESCRIPTION
01	<b>Composante A : Renforcement des capacités institutionnelles</b>	<b>4,50</b>	<p>Renforcement des capacités de gestion des institutions publiques et communautaires, la formation et l'encadrement des producteurs, l'encadrement et le renforcement des COOPEC existantes, l'acquisition d'équipements divers et la fourniture d'une assistance technique, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Appui à la mise en place de cadres de concertation de 100 comités cantonaux de gestion des ressources naturelles (CCGRN) et de 1.000 comités villageois de gestion des ressources naturelles (CVGRN) ;</li> <li>❖ Organisation de 200 ateliers cantonaux et villageois de GRN ;</li> <li>❖ Appui méthodologique et la formation de 3.600 responsables d'organisations professionnelles (dont au moins 20% de femmes) en matière de formulation, exécution et suivi-évaluation des projets villageois ou cantonaux de GRN, l'organisation de 200 ateliers de GRN (ACGRN) devant aboutir à la formulation de 1.000 plans villageois et 100 plans cantonaux de GRN ;</li> <li>❖ Assistance technique en matière de promotion de caisses d'épargne et le crédit ; et</li> <li>❖ Renforcement des capacités de planification, d'exécution et de supervision des projets et programmes de GRN des institutions du secteur de l'agriculture à travers l'équipement en matériels informatiques et roulants et la formation de 4.500 responsables d'organisations de producteurs ruraux.</li> </ul>
02	<b>Composante B : Amélioration de la productivité des ressources naturelles</b>	<b>18,91</b>	<p>Accroissement durable de la productivité des principaux systèmes d'exploitation agro-sylvo-pastorale par l'amélioration de la fertilité des sols, l'introduction de variétés améliorées et la sécurisation des productions, à</p>

N°	COMPOSANTES	COUT (Millions d'UC)	DESCRIPTION
			travers des activités comme: <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réhabilitation et l'aménagement de 3.350 ha de bas-fonds dans le casier A de Bongor (1.000 ha), Satégui-Déressia (1.850 ha) et 500 ha de périmètres irrigués villageois de l'axe Djoumane-Lai ;</li> <li>❖ (ii) la conduite d'un programme intensif de recherche participative sur 6.200 tests en milieu paysan ;</li> <li>❖ Conservation des eaux et des sols par la végétalisation de 33.000 m de talus de digues, diguettes filtrantes, haies vives, brise-vents et pare feux ;</li> <li>❖ Amélioration de la fertilité des sols par l'utilisation des fumures organiques et différentes techniques biologiques telles que l'agroforesterie et l'intégration agriculture-élevage sur 7 500 ha ;</li> <li>❖ Protection de 1.000 ha par des actions de défense et de restauration des sols et conservation des eaux et sols ;</li> <li>❖ Introduction de variétés améliorées des principales cultures pratiquées dans la zone;</li> <li>❖ Production de 350 tonnes de semences de base par une convention avec l'ITRAD et de 5.000 tonnes par un réseau de producteurs privés;</li> <li>❖ Réalisation de reboisements communautaires sur 500 ha, 2.000 ha de mise en défens, 200 km de pare feux, 100 unités de biogaz et 10.000 unités de démonstration de foyers améliorés.</li> </ul>
<b>03</b>	<b>Composante C : Gestion du Projet</b>	<b>2,25</b>	Mettre en place un système de gestion efficace permettant la préparation et le suivi des acquisitions nécessaires, la coordination des activités exécutées par les partenaires par voie de convention ou de contrat, de même que la formation du personnel national intervenant dans le projet.
<b>ENSEMBLE PROJET</b>		<b>25,66</b>	

## 2.2 Coût et financement

2.2.1 Le coût total du PGRN est estimé à 25,66 millions d'UC (19,09 milliards de FCFA), hors taxes, hors douanes, dont 17,87 millions d'UC (13,29 milliards de FCFA) en devise et 7,80 millions d'UC (5,80 milliards de FCFA) en monnaie locale. La part en devise constitue 68,73 % du coût total hors taxes. Le coût du projet comprend également une provision pour imprévus financiers et physiques estimée 9,7 % du coût total. Les imprévus financiers ont été estimés sur la base de l'inflation annuelle locale applicable sur la part des coûts locaux et l'inflation internationale, sur la part du coût en devise. Le résumé du coût de Projet est présenté dans les tableaux 2 et 3 ci-après :

**Tableau 3 : Résumé des Coûts par Composant du PGRN Tchad**

COMPOSANTES	Milliards FCFA			Millions UC			% Coût de Base	% Devises
	M. Locale	Devises	TOTAL	M. Locale	Devises	TOTAL		
Renforcement des capacités	914,06	2 132,80	3 046,86	1,23	2,87	4,10	17,53	70,00
Amélioration de la productivité des RN	4 106,18	8 725,62	12 831,80	5,52	11,73	17,25	73,75	68,00
Gestion du Projet	426,04	1 095,53	1 521,57	0,57	1,48	2,05	8,76	72,00
<b>COÛT DE BASE</b>	<b>5 446,27</b>	<b>11 953,96</b>	<b>17 400,24</b>	<b>7,32</b>	<b>16,08</b>	<b>23,39</b>	100,00	68,73
Imprévus Physiques	245,08	576,35	821,43	0,33	0,77	1,10	4,70	70,04
Imprévus Financiers	108,93	761,75	870,68	0,15	1,02	1,17	5,00	87,48
<b>TOTAL</b>	<b>5 800,28</b>	<b>13 292,06</b>	<b>19 092,34</b>	<b>7,80</b>	<b>17,87</b>	<b>25,66</b>	109,71	69,64

**Tableau 4 : Résumé des Coûts par Catégorie des Dépenses du PGRN Tchad**

CATEGORIES DES DEPENSES	Milliards FCFA			Millions UC			% Coût de Base	% Devises
	M. Locale	Devises	TOTAL	M. Locale	Devises	TOTAL		
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>4 908,67</b>	<b>10 955,33</b>	<b>15 864,00</b>	<b>6,60</b>	<b>14,72</b>	<b>21,32</b>	91,15	69,03
TRAVAUX	3 369,00	7 861,00	11 230,00	4,53	10,56	15,09	64,51	70,00
BIENS	397,25	1 191,75	1 589,00	0,54	1,61	2,14	9,15	75,00
SERVICES	1 142,42	1 902,58	3 045,00	1,54	2,55	4,09	17,49	62,32
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>537,60</b>	<b>998,40</b>	<b>1 536,00</b>	<b>0,72</b>	<b>1,34</b>	<b>2,06</b>	8,81	65,00
<b>COÛT DE BASE</b>	<b>5 446,27</b>	<b>11 953,96</b>	<b>17 400,24</b>	<b>7,32</b>	<b>16,08</b>	<b>23,39</b>	100,00	68,73
Imprévus Physiques	245,08	576,35	821,43	0,33	0,77	1,10	4,70	70,04
Imprévus Financiers	108,93	761,75	870,68	0,15	1,02	1,17	5,00	87,48
<b>TOTAL</b>	<b>5 800,28</b>	<b>13 292,06</b>	<b>19 092,34</b>	<b>7,80</b>	<b>17,87</b>	<b>25,66</b>	109,71	69,64

2.2.2 Le financement du Projet est assuré conjointement par le Gouvernement tchadien et les bénéficiaires: 2,65 millions d'UC, la Banque Arabe de Développement pour l'Afrique (BADEA) : 7,94 millions d'UC, le Fonds Africain de Développement (FAD) : 4,27 millions d'UC pour le prêt 2,00 millions d'UC pour le don et la Banque Islamique de Développement (BID) : 8,8 millions d'UC.

## 2.3 Etat d'exécution

2.3.1 Réalisation des conditions attachées au projet: L'Accord de Prêt avec le FAD a été signé le 19 mai 2005 et mis en vigueur le 12 février 2006. Le démarrage du projet a cependant été retardé par les délais pris pour la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement qui n'est intervenue que le 4 septembre 2006, soit 1 an et 5 mois après l'approbation du projet. Ces conditions étaient au nombre de quatre et ont toutes été satisfaites. Quant aux « autres conditions », elles portaient sur: (i) la soumission, six mois après l'entrée en vigueur du prêt, des projets de conventions de collaboration à conclure avec l'ITRAD pour la mise en œuvre de la recherche participative et la production des semences sélectionnées; (ii) la soumission, six mois après l'entrée en vigueur du prêt, du titre consacrant le droit d'usage de 2.350 ha à réhabiliter dans les périmètres de Bongor, Satégui-Déressia et villageois le long de l'axe Djoumane-Lai aux associations des riziculteurs de ces périmètres; (iii) la transmission, douze mois après l'entrée en vigueur du prêt, du programme de réhabilitation et le plan de financement de la route Djoumane-Lai et (iv) la réhabilitation de la route Djoumane Lai, trois ans après le premier décaissement. Les trois premières autres conditions ont été satisfaites et pour la quatrième, les travaux de réhabilitation de la route Djoumane-Lai sont en cours de démarrage.

2.3.2 **Etat d'avancement des activités du projet** : Les trois premières années du projet ont permis de préparer les différents dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition des matériels, la réhabilitation du siège du projet, le recrutement des ingénieurs conseils et de l'assistance technique. Elle a aussi permis de réactualiser les études techniques et de préparer les dossiers d'appel d'offres pour les différents travaux de réhabilitation des infrastructures hydro- agricoles. Il a été également procédé au recrutement d'un opérateur chargé de la mise en place de cent (100) comités cantonaux et de mille (1 000) comités villageois de gestion des ressources naturelles. Certaines activités ont été réalisées telles que la réhabilitation du siège du projet à Lai, l'acquisition des moyens roulants et du matériel informatique et bureautique. Les contrats pour les travaux de réhabilitation de 1.700 ha des périmètres M1 et M3 de Satégui Déressia et les 500 ha de petits périmètres villageois ont été approuvés. Les travaux sont en cours de démarrage.

2.3.3 A l'issue de la revue à mi-parcours effectuée en septembre 2010, parmi les résultats, on peut citer six (6) marchés exécutés, douze (12) contrats approuvés, une (1) convention signée, plus de 120 ha emblavés par l'ITRAD pour la production de semences de base et de pré-base. L'encadrement des producteurs semenciers sera assuré dans le cadre de la convention signée avec l'ITRAD. La situation de référence de la zone du projet a été établie par l'ONDR, les 100 cantons et les 1.000 villages ont été identifiés pour la mise en place des comités de gestion des ressources naturelles, 52 COOPEC dont les capacités doivent être renforcées ont été identifiées après l'étude diagnostique. La formation des responsables des groupements, l'organisation des ateliers et l'encadrement des producteurs seront assurés dans le cadre du contrat signé avec l'ONDR. L'étude du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été réalisée avec l'appui de l'Assistance technique. Pour les infrastructures hydro-agricoles financées par la BADEA, les marchés pour la réhabilitation des casiers M1 et M2 du périmètre de Satégui Déressia ont été attribués. Pour le financement de la BID, les résultats des appels d'offres pour les infrastructures sociocommunautaires et les travaux d'aménagement des huit périmètres irrigués attendent d'être approuvés. Le marché pour la réhabilitation de la route Djoumane-Lai, devant être financé par le Gouvernement, a été attribué à une entreprise chinoise qui doit démarrer les travaux incessamment. Certaines entreprises, attributaires des marchés, sont en train d'installer leurs bases pour la mise en place de leurs personnels et équipements. Les travaux de réhabilitation des bureaux de la CEP à Lai et de l'Antenne de N'Djamena ont été entièrement exécutés et ceux de logements sont en cours d'exécution. Les rapports d'audit des exercices 2008 et 2009 ont été transmis à la Banque en novembre 2010.

### III. PROJET REEVALUE

#### 3.1 Justification du prêt supplémentaire

3.1.1 Le PGRN a été évalué en 2004. Les études techniques pour la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles avaient été effectuées avant l'évaluation du projet. Au démarrage, il a été nécessaire de procéder à leur réactualisation compte tenu des nombreux changements intervenus au fil des ans et des besoins nouveaux. Après cette réactualisation des études techniques et des coûts des travaux par l'Ingénieur-conseil recruté à cet effet, il est ressorti un gap de financement sur les travaux de construction de la digue et sur ceux de réhabilitation des petits périmètres irrigués villageois d'un montant de 9,58 milliards de FCFA. Il s'agit de la construction de la digue Bongor-Katoa et l'aménagement de huit périmètres villageois entre Djoumane et Laï, que le financement par le prêt supplémentaire devra combler en partie. Sans un financement supplémentaire, la digue de Bongor ne pourra pas être construite, le casier A et les petits périmètres villageois ne pourront pas être aménagés, donc les objectifs de production ne seront pas atteints. Egalement, si la digue n'est pas construite, des villages entiers risquent d'être emportés par les inondations. L'augmentation des coûts est essentiellement due à la hausse des prix des matériaux, des équipements et des intrants pour les travaux envisagés. Le Gouvernement du Tchad avait contacté les autres partenaires pour le financement du gap mais ils n'ont pas réagi.

3.1.2 **Acuité des problèmes liés aux changements climatiques** : Lors de la conception et de la mise en œuvre du PRGN, une attention spécifique a été portée à la gestion durable des ressources naturelles et aux mesures d'adaptation aux changements climatiques. La sécheresse qui sévit au Tchad depuis des décennies a modifié à la fois le régime hydrique, le profil des formations végétales mais aussi la qualité des sols en réduisant progressivement les capacités productives du milieu. Ces dernières années, le Tchad, tout comme les autres pays sahéliens, connaît des inondations presque chaque année. En ce qui concerne la digue de Bongor-Katoa, elle a été construite depuis 1953 pour protéger l'aménagement hydro-agricole de casier A et protéger la population riveraine qui a tendance à immigrer au Cameroun en cas d'inondation. Mais, depuis sa construction, aucune mesure d'entretien et de maintenance n'a été prise et la digue est aujourd'hui entièrement dégradée et ne répond plus à aucune norme technique pour favoriser la production et pour protéger les cultures et les populations.

#### 3.2 Objectifs et description

3.2.1 Le prêt supplémentaire portera sur une durée de 2 ans (2011-2012) et touchera la même zone géographique initiale, c'est à dire la zone soudanienne du Tchad. Compte tenu de l'orientation davantage axée sur les infrastructures rurales, retenue dans le nouveau DSP 2011-2014 du Tchad, les objectifs assignés au PGRN dans le cadre du financement supplémentaire seront les mêmes que ceux du projet initial. Il s'agit de la contribution du projet à la sécurité alimentaire par une augmentation de la productivité des ressources naturelles en zone soudanienne axée sur une gestion durable de ces ressources.

3.2.2 Le prêt supplémentaire vise essentiellement la composante B « amélioration de la productivité des ressources naturelles ». Les principales activités concernées par le financement supplémentaire sont résumées comme suit : (i) réhabilitation de la digue Bongor-Katoa permettant d'aménager et de protéger 1.000 ha du casier rizicole A de Bongor et l'aménagement de 500 ha des 8 petits périmètres villageois le long du Logone situés sur l'axe

Djoumane–Laï. La matrice initiale du projet a été révisée, en vue de se conformer au nouveau cadre logique axé sur les résultats adopté par la Banque.

### 3.3 Coût supplémentaire du projet et dispositifs de financement

3.3.1 Le coût supplémentaire, hors taxes et hors douanes, est estimé à 9,58 milliards de FCFA, soit environ 12,88 millions d’UC, dont 8,88 millions d’UC (6,37 milliards de FCFA) en devise et 4,00 millions d’UC (3,21 milliards de FCFA) en monnaie locale. La part en devise constitue 68,73 % du coût total hors taxes. Le coût du projet comprend également une provision pour imprévus financiers et physiques estimée 9,7 % du coût total. Les imprévus financiers ont été estimés sur la base de l’inflation annuelle locale applicable sur la part des coûts locaux et l’inflation internationale, sur la part du coût en devise. Le résumé du coût de Projet est présenté dans les tableaux 4 et 5 ci-après:

**Tableau 5 : Résumé des Coûts par Composante du PGRN Tchad**

COMPOSANTES	Milliards FCFA			Millions UC			% Coût de Base	% Devises
	M. Locale	Devises	TOTAL	M. Locale	Devises	TOTAL		
Renforcement des capacités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	--
Amélioration de la productivité des RN	3 108,93	5 704,61	8 732,91	3,76	7,98	11,74	100,00	68,00
Gestion du Projet	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	--
<b>COÛT DE BASE</b>	<b>3 028,30</b>	<b>5 704,61</b>	<b>8 732,91</b>	<b>3,76</b>	<b>7,98</b>	<b>11,74</b>	100,00	68,00
Imprévus Physiques	125,75	284,69	410,45	0,17	0,38	<b>0,55</b>	4,70	69,36
Imprévus Financiers	55,89	380,75	436,65	0,08	0,51	<b>0,59</b>	5,00	87,20
<b>TOTAL</b>	<b>3 209,94</b>	<b>6 370,06</b>	<b>9 580,00</b>	<b>4,00</b>	<b>8,88</b>	<b>12,88</b>	109,71	68,93

**Tableau 6 : Résumé des Coûts par Catégorie des Dépenses du PGRN Tchad**

CATEGORIES DES DEPENSES	Milliards FCFA			Millions UC			% Coût de Base	% Devises
	M. Locale	Devises	TOTAL	M. Locale	Devises	TOTAL		
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>3 028,30</b>	<b>5 704,61</b>	<b>8 732,91</b>	<b>3,76</b>	<b>7,98</b>	<b>11,74</b>	<b>100,00</b>	<b>68,00</b>
TRAVAUX	3 028,30	5 704,61	8 732,91	3,76	7,98	11,74	100,00	68,00
BIENS							--	--
SERVICES							--	--
FONCTIONNEMENT							--	--
<b>COÛT DE BASE</b>	<b>3 028,30</b>	<b>5 704,61</b>	<b>8 732,91</b>	<b>3,76</b>	<b>7,98</b>	<b>11,74</b>	100,00	68,00
Imprévus Physiques	125,75	284,69	410,45	0,17	0,38	<b>0,55</b>	4,70	69,36
Imprévus Financiers	55,89	380,75	436,65	0,08	0,51	<b>0,59</b>	5,00	87,20
<b>TOTAL</b>	<b>3 209,94</b>	<b>6 370,06</b>	<b>9 580,00</b>	<b>4,00</b>	<b>8,88</b>	<b>12,88</b>	109,71	68,93

3.3.2 Le prêt supplémentaire FAD est de 9,57 millions d’UC et couvrira environ 74% du coût total du gap de financement additionnel nécessaire, soit un montant de 7,13 milliards de FCFA. La contribution du Gouvernement s’élèvera à environ 2,45 milliards de FCFA, soit environ 3,31 millions d’UC. A cet effet, le Gouvernement doit s’engager à verser sa contrepartie pour le prêt supplémentaire. La satisfaction de cet engagement constitue une condition préalable pour le décaissement du prêt supplémentaire. Le tableau de financement du prêt supplémentaire peut se résumer comme suit :

**Tableau 7: Plan de Financement**

SOURCE FINANCEMENT	Milliards CFAF			Million UC			Percent
	M. Locale	Devises	Total	M. Locale	Devises	Total	
ADF Loan	1,00	6,13	7,13	1,34	8,23	9,57	74,3
Gouvernement	2,21	0,24	2,45	2,66	0,65	3,31	15,7
<b>Total</b>	<b>3,21</b>	<b>6,37</b>	<b>9,58</b>	<b>4,00</b>	<b>8,88</b>	<b>12,88</b>	<b>100,0</b>

### 3.4 Dispositions d'exécution

3.4.1 **Modalités de mise en œuvre** : La mise en œuvre du prêt supplémentaire sera assurée par la Cellule d'exécution du PGRN placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation. Le dispositif opérationnel actuellement en place restera inchangé, tant au niveau de la Coordination nationale que celle en place au niveau régional (Antennes au niveau des 5 régions). Le Comité de pilotage et les Comités régionaux d'action restent les mêmes dans leurs missions et dans leur composition. Le suivi-évaluation externe continuera à être assuré par la Cellule Permanente du Mécanisme de Suivi de la Réunion Sectorielle sur le Développement Rural, le Ministère de l'Economie et du Plan et le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation. Ils assureront le suivi technique et financier du projet, organiseront des missions périodiques de supervision sur le terrain et produiront des rapports de mission.

3.4.2 **Acquisitions** : Toutes les acquisitions de biens, de travaux et de services de consultants financées sur les ressources du FAD se feront selon les Règles et procédures en la matière, et par l'utilisation des dossiers types d'appel d'offres de la Banque. Dans le respect de ces règles et procédures (édition de mai 2008), les modes d'acquisition des travaux, biens et services qui avaient été adoptés pour le prêt initial du projet restent inchangés. Le prêt supplémentaire est entièrement destiné au financement de travaux pour lesquels les dossiers d'appel d'offres ont été déjà préparés.

3.4.3 **Décaissements** : Les décaissements des ressources du prêt supplémentaire seront effectués par paiement direct aux entreprises attributaires des marchés car la totalité du prêt supplémentaire est destiné à financer les travaux de réhabilitation de la digue et de l'aménagement du casier A de Bongor et des petits périmètres villageois. Pour la gestion financière du prêt supplémentaire, le système administratif et comptable informatisé mis en place dans le cadre du prêt initial sera utilisé, mais les deux comptes seront séparés (prêt initial PGRN et financement supplémentaire PGRN). Le manuel de procédures administratives, financières et comptables approuvé par la Banque sera revu et amendé pour inclure les aspects spécifiques liés à la gestion du prêt supplémentaire.

3.4.4 **Audits** : La tenue des comptes du projet continuera à être soumise aux contrôles habituels des structures de contrôle de l'Etat. Un cabinet d'audit externe sera recruté pour effectuer l'audit annuel des comptes, conformément aux règles de procédures de la Banque. L'audit des comptes du projet tiendra en compte le prêt supplémentaire et les ressources pour ces audits sont déjà prises en compte dans le prêt initial.

## IV. FAISABILITE DU PROJET

### 4.1 Performance économique et financière

4.1.1 **Analyse financière** : L'analyse financière porte sur deux systèmes d'exploitation : (i) le système irrigué avec le riz et le sorgho de décrue comme cultures principales et (ii) le système

pluvial ayant comme principales cultures le sorgho, le mil, le maïs et l'arachide. L'analyse de ces deux modèles permet d'illustrer la productivité des différentes cultures et la diversité des situations rencontrées dans la zone du projet par l'utilisation accrue des paquets technologiques adaptés. On a supposé que les producteurs utilisent la main d'œuvre familiale pour toutes les cultures. L'analyse des résultats obtenus au niveau des différents modèles dans la situation avec le projet permet de conclure que le revenu des exploitants augmentera.

4.1.2 Sur la base des budgets et résultats d'exploitations estimés à l'hectare, la marge nette des revenus des exploitations passera à la fin du projet et après la réalisation des aménagements, de 320.250 à 541.800 FCFA pour le riz (69%), de 132.000 à 198.000 FCFA (50%) pour le mil, de 30.000 à 39.000 FCFA pour le sorgho (30%), de 37.500 à 50.000 FCFA pour le maïs (33,33%) et de 44.500 à 67.000 FCFA pour l'arachide (50,56%).

4.1.3 **Analyse économique** : L'analyse économique est faite sur la base d'évaluation globale des avantages économiques directs du projet. Ces avantages économiques sont quantifiés en comparant la situation « sans projet » et « avec projet » pour identifier les avantages additionnels résultant de la mise en œuvre du projet et surtout en ajoutant le prêt additionnel. Les avantages considérés comprennent essentiellement les valeurs des productions additionnelles des céréales ayant bénéficié des apports des semences améliorées. L'évaluation de contribution du projet à l'économie nationale repose sur les hypothèses suivantes : (i) l'évaluation des avantages nets du projet est estimée sur une période de 20 ans ; (ii) les charges comprennent les coûts d'investissement, les coûts d'entretien et de fonctionnement des infrastructures, le coût de renouvellement des équipements et les prix de spéculations retenues (le coût des investissements, de renouvellement des équipements et les prix des spéculations agricoles utilisées sont des prix constants excluant les impôts, droits des douanes, imprévus physiques et hausse des prix) ; (iii) la durée d'amortissement des aménagements hydro-agricoles est de 40 ans, d'où leur valeur résiduelle à la fin de la période de 20 premières années et (iv) les prix utilisés pour le riz est le prix de substitution à l'importation.

4.1.4 Le projet contribuera, en période de croisière, à l'augmentation de la production et à l'accroissement des revenus. Les revenus additionnels totaux qui en résulteront, au niveau de la seule production agricole sont de 2,9 milliards de FCFA par an en période de croisière. En terme d'emplois, le projet contribuera à la création de 9.600 emplois permanents et temporaires, équivalent à une masse salariale annuelle de 2,4 milliards de FCFA. En s'appuyant sur les hypothèses ci-dessus, le taux de rentabilité économique (TRE) du projet est évalué à environ à 18,8%.

## 4.2 Impact environnemental et social

4.2.1 **Environnement** : Le PGRN est classé en catégorie II suivant les directives de la Banque sur l'évaluation environnementale. Le projet a préparé, avec l'appui de l'Assistance technique, le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui sera mis en œuvre pendant l'exécution du projet. Les impacts négatifs identifiés sont ceux liés aux travaux de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles, à la production de semences, la gestion de l'eau de l'irrigation. Le PGES élaboré a prévu des mesures d'atténuation qui pourront être appliquées surtout par les agriculteurs qui auront la charge de la gestion de l'eau de l'irrigation. La construction de la digue, qui protégera les villages contre l'inondation, contribuera également à réduire les maladies hydriques telles que le choléra qui est fréquent dans les zones inondées.

4.2.2 **Adaptation au changement climatique** : Les interventions du projet en réponse aux effets des changements climatiques s'appuient sur une approche à deux niveaux à savoir : (i) la

mise en œuvre d'activités qui participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (les mesures d'atténuation concernent notamment les activités de reboisement communautaire, de mise en défens de terroirs boisés et de régénération des forêts mises en défens; et (ii) la promotion de cultures irriguées à partir de semences améliorées qui libèrent les agriculteurs des aléas climatiques. La lutte contre l'érosion par les ouvrages de défense et restauration des sols (DRS) et de conservation des eaux et des sols (CES) prévues dans le cadre du projet sont des mesures qui permettent également de s'adapter au changement climatique.

**4.2.3 Genre et social :** Les femmes sont largement impliquées dans l'exécution du PGRN et continueront à être étroitement associées à la mise en œuvre de toutes les activités du projet. Elles constitueront une cible privilégiée dans la production rizicole, dans les groupements de maraîchers, dans la formation, la participation à la gestion des aménagements et bénéficiaires de crédits à partir des COOPEC encadrées par le projet. Elles participent également dans les travaux de production de plants, de plantations et d'entretien, de même que dans la conservation et la transformation des produits maraichers avec l'appui du projet. Traditionnellement, les femmes sont les principales actrices dans la production agricole dans la zone d'intervention du PGRN. En favorisant la participation et l'accès des bénéficiaires aux processus décisionnels, aux opérations d'investissement et au fonctionnement et maintenance des infrastructures d'une part, et, d'autre part, en augmentant la capacité organisationnelle des communautés et des groupements de producteurs, le projet joue un rôle stratégique dans le développement du capital social et dans un processus de satisfaction durable des besoins économiques des populations rurales des quatre régions concernées par le Projet.

### **4.3 Viabilité du projet**

**4.3.1 Charges récurrentes :** Les charges récurrentes générées par les réalisations physiques du projet concernent l'entretien des infrastructures hydro-agricoles et les coûts d'exploitation liés aux productions végétales et animales. L'entretien des aménagements hydrauliques est pris en charge par les populations sous forme de travaux collectifs et par le paiement de redevances alimentées par les cotisations des usagers regroupés au sein de groupements d'exploitants. Des comités sont mis en place au niveau de chaque périmètre pour assurer la gestion quotidienne du périmètre. Le projet, à travers l'appui apporté à la structuration et l'organisation des communautés, aide à former les usagers à la gestion et la maintenance. Les charges sont calculées en fonction des charges (intrants, travaux de labour, entretien, amortissements des infrastructures, etc.) dont certaines sont prises en charge par les exploitants sous forme de travaux physiques et d'autres par le paiement de redevances qui sont fixées annuellement.

**4.3.2 Durabilité :** Les infrastructures hydro-agricoles qui seront réhabilitées sont des ouvrages qui avaient déjà fonctionnées auparavant et ne constituent pas des nouvelles technologies pour les paysans de la zone du projet. La plupart des exploitants de ces aménagements sont des anciens exploitants. Pour la durabilité des acquis, le projet a prévu plusieurs formations aussi bien pour les exploitants que pour les techniciens chargés de leur encadrement. L'appui de proximité apporté par le projet, à travers un encadrement actif, s'inscrit dans une approche visant à créer les conditions favorables à la prise en charge par les exploitants des aménagements voulus et mis en place. L'exécution du projet a également montré que l'implication massive des femmes dans les activités du projet (riziculture, maraîchage) et leur sérieux dans la gestion collective des affaires, constituaient également des gages de durabilité des actions envisagées.

#### **4.4 Principaux risques et mesures d'atténuation**

4.4.1 Les risques potentiels qui avaient été identifiés lors de l'évaluation du PRGN étaient d'une part la poursuite des réformes économiques, la stabilité des prix, l'exode rural, la disponibilité des ressources financières et d'autre part les conditions climatiques qui ne favorisent pas la production agricole. Pour la poursuite des réformes économiques, le Gouvernement s'est engagé dans un processus qui se poursuit. Le risque que l'agriculture perde la main d'œuvre au profit de l'industrie pétrolière sera atténuée par la politique économique et sociale du Gouvernement qui retient l'agriculture et le développement rural parmi les secteurs prioritaires d'investissement. La stratégie du Gouvernement vise à rendre le secteur agricole suffisamment rentable et compétitif. Le Gouvernement a montré sa disponibilité de prendre sur son budget une partie des coûts des travaux du projet. Pour atténuer le risque lié aux conditions climatiques, le projet entreprendra la réhabilitation des casiers existants et mènera des actions tendant à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. Le compartiment des sous-casiers en plus petites unités hydrauliques et l'encadrement technique des producteurs permettront une meilleure gestion de l'eau de la parcelle.

4.4.2 Par contre, l'exécution du PGRN a permis d'identifier un risque nouveau, sous-estimé initialement, lié au temps du processus d'acquisition des biens, des services et des travaux très longs au Tchad pour lequel des solutions urgentes et durables doivent être trouvées. Ce risque sera néanmoins amoindri dans le cadre du prêt supplémentaire, du fait que les études de faisabilité et les DAO relatifs aux aménagements et infrastructures à réaliser sont tous disponibles, et que l'équipe du projet et les autorités se sont engagés pour accélérer le processus et faire face à ces contraintes opérationnelles.

### **V. JUSTIFICATION PAR RAPPORT A LA POLITIQUE EN MATIERE DE PRETS SUPPLEMENTAIRES**

La proposition de prêt supplémentaire satisfait aux conditions générales et spécifiques énoncées dans les politiques et procédures du Groupe de la Banque en matière de financements supplémentaires (réf. ADF/BD/WP/97/90 du 11 août 1997).

#### **5.1 Justification au regard des conditions générales**

S'agissant des conditions générales, il est à noter que : (i) le PGRN est à un stade avancé, toutes les études ont été réalisées, la plupart des marchés ont été attribués à hauteur du financement de la BADEA et ces travaux démarreront incessamment ; (ii) le montant sollicité pour le prêt supplémentaire (9,57 millions d'UC) n'entraîne pas de dépassement au niveau de l'allocation des ressources du FAD XI en faveur du pays ; et (iii) le prêt supplémentaire sera soumis aux mêmes commissions de service imputables aux prêts FAD et le délai de remboursement des prêts FAD s'appliquera.

#### **5.2 Justification au regard des conditions spécifiques**

Le prêt supplémentaire satisfait également aux conditions spécifiques énoncées dans les politiques et procédures du Groupe de la Banque en matière de financements supplémentaires : (i) la supervision du projet est jugée satisfaisante (projet classé non problématique avec un rating de 2,0 sur 3) ; (ii) le pays est éligible aux ressources FAD, sur la base de l'évaluation de ses institutions et politiques ; (iii) dans le cadre de sa politique de développement, le Gouvernement a fait de la sécurité alimentaire une priorité, à travers le

développement des infrastructures de base pour créer les conditions d'une croissance soutenue et diversifiée de l'économie et il fournit tous les efforts pour la mobilisation de ressources pour atteindre ses objectifs de développement ; (iv) les conditions de mise en œuvre du projet sont favorables, notamment en ce qui concerne la disponibilité des ressources humaines, l'existence des terres à aménager, la garantie de la participation des populations et la volonté du Gouvernement; (v) les dépassements des coûts sont dus à des circonstances indépendantes de la volonté de l'emprunteur et résultent en grande partie de l'augmentation des prix des matières premières, de la fluctuation de l'UC, d'options techniques visant la meilleure durabilité, et des besoins urgents et nombreux recensés en matière d'adaptation aux changements climatiques et issus de la démarche participative; (vi) le Gouvernement a honoré sa contribution au titre du PGRN (près de 200 millions de FCFA octroyés chaque année au projet) ; toutefois ces mobilisations ne suffisent pas à faire face au dépassement des coûts constatés ; (vii) les coûts du projet et les travaux envisagés ne peuvent pas être réduits sans affecter de façon considérable l'atteinte de ses objectifs et sa viabilité, une réduction des coûts ne permettrait pas la construction de la digue et l'aménagement des périmètres devant contribuer à la sécurité alimentaire et à la protection des populations en période de crue ; (viii) le projet est viable au plan technique, économique et financier malgré le dépassement des coûts (cf. point 4.1) ; (ix) l'ampleur des travaux ne peut pas être réduite sans affecter la capacité du projet à atteindre ses objectifs, en termes de sécurité alimentaire, de populations cibles touchées et de satisfaction des besoins locaux, notamment ceux liés à la production additionnelle, aux superficies aménagées, à la sécurisation des populations riveraines et à la durabilité des investissements ; (x) il n'existe pas d'autres contraintes exogènes susceptibles d'entraver l'achèvement du projet, les études afférentes aux activités à réaliser sont disponibles et ont démontré la viabilité technique et financière des interventions envisagées.

## **VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **6.1 Conclusions**

Le PGRN, bien qu'ayant connu des retards à son démarrage et dans son exécution, s'achemine vers l'atteinte des résultats qui permettront de contribuer à la sécurité alimentaire dans la zone du projet en particulier et dans le pays en général. La construction de 73 km digue le long du fleuve Logone, pour laquelle, le pays demande un prêt supplémentaire reste capitale pour l'atteinte des résultats. Le PGRN a suscité beaucoup d'espoir pour la population riveraine et les exploitants des périmètres le long du fleuve Logone. Le prêt supplémentaire permettra au projet de faire face au gap de financement constaté, et de pouvoir ainsi réaliser l'ensemble des aménagements pour lesquels les études ont été actualisées et sont disponibles. Ce prêt supplémentaire permettra également d'amplifier l'impact positif des activités en cours et de réaliser les objectifs fixés.

### **6.2 Recommandations et conditions d'approbation du prêt supplémentaire**

La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition de prêt supplémentaire d'un montant de 9,57 millions d'UC au Gouvernement de la République du Tchad pour permettre au projet de Gestion et de valorisation des ressources naturelles en zone soudanienne (PGRN) d'atteindre ses objectifs initiaux, selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

**Conditions préalables au décaissement du prêt supplémentaire**

Le décaissement des ressources du prêt supplémentaire sera assujéti aux conditions ci-après, à l'entière satisfaction du Fonds. La République du Tchad devra :

- (i) Fournir au Fonds la preuve de l'ouverture d'un compte bloqué par lequel la banque gestionnaire du compte s'engagera à ce que les fonds qui y seront déposés ne pourront être exclusivement décaissés que pour le règlement des dépenses du Projet, lequel compte sera destiné à recueillir les fonds de contrepartie, et de son alimentation à hauteur de la moitié du montant total requis (2,45 milliards de francs CFA), avant le 30 juin de chaque année, de 2011 à 2012 inclus ;
- (ii) Communiquer avant le 30 juin de chaque année les rapports d'audit des comptes du projet pour l'année précédente, y compris l'audit du prêt supplémentaire.

## **TCHAD : PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES EN ZONE SOUDANIENNE (PGRN)**

### **RESULTAT DES NEGOCIATIONS**

Les négociations entre la délégation du Tchad et la Banque Africaine de Développement afférentes à la proposition de financement Projet de Gestion et de Valorisation des Ressources Naturelles en Zone Soudanienne (PGRN) se sont déroulées le 15 décembre 2010 à Ndjamena, par vidéo conférence à l'Agence Temporaire de Relocalisation à Tunis. Elles ont été conclues à la satisfaction de la délégation tchadienne et de la Banque.

A l'exception de quelques corrections de forme en liaison avec les observations apportées dans le rapport d'évaluation, la délégation tchadienne n'a émis aucune objection sur les projets d'Accord de Prêt et de la Lettre de décaissement.

Avec ces corrections mineures prises en compte, la délégation tchadienne a accepté les conditions de décaissement du prêt relatives au projet réévalué stipulées dans le rapport d'évaluation du prêt supplémentaire du projet.